

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 24 septembre 2020

Vidéoconférence informelle des ministres des transports 28 septembre 2020

Président: Andreas Scheuer, ministre fédéral allemand des transports et des infrastructures numériques

La **session débutera** à 10 heures.

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur un plan d'**urgence** destiné à aider le secteur européen du transport de **marchandises** à faire face aux conséquences de la **pandémie**.

Sous le point "Divers", la Commission communiquera aux ministres des informations sur sa proposition modifiée relative au ciel unique européen (CUE II+).

Les débats sur ces deux points seront retransmis en direct sur le site web du Conseil.

Conférence de presse en ligne: à l'issue de la session, vers 14 heures.

* * *

[Page web de la vidéoconférence des ministres des transports](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Plan d'urgence destiné à aider le secteur européen du transport de marchandises à faire face aux conséquences de la pandémie

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur un plan d'urgence destiné à aider le secteur européen du transport de marchandises à faire face aux conséquences de la pandémie. L'objectif de ce débat est de donner une impulsion en vue de nouvelles mesures visant à améliorer la préparation du secteur à de futures pandémies.

Sur la base de l'expérience acquise au cours de la pandémie de COVID-19, la présidence juge important de poursuivre les actions fructueuses menées ces derniers mois, telles que l'échange régulier d'informations entre les points de contact nationaux des ministères des transports des États membres et les mesures d'urgence ciblées prises par l'UE pour assurer la continuité des opérations de transport de marchandises.

La présidence estime que, pendant une pandémie, les infrastructures et les services de transport critiques et revêtant une importance systémique doivent rester opérationnels dans toute la mesure du possible, et que les processus critiques et revêtant une importance systémique qui ont été interrompus en raison de circonstances particulières doivent pouvoir reprendre le plus rapidement possible. La présidence estime que cela nécessite des orientations claires et une bonne organisation des responsabilités aux niveaux européen et national.

Sur cette base, la présidence a élaboré les **questions ci-après afin de structurer la discussion des ministres**:

- *Un plan d'urgence pour le transport européen de marchandises en cas de pandémie et de crise devrait-il comporter uniquement des réglementations et des recommandations applicables au niveau de l'UE ou devrait-il également s'adresser aux différents États membres et aux opérateurs de transport en formulant des recommandations sur les meilleures pratiques?*
- *Dans quelle mesure les services publics responsables de la santé et des affaires intérieures, ainsi que d'autres services si nécessaire, doivent-ils être associés à la préparation d'un plan d'urgence pour le transport européen de marchandises en cas de pandémie et de crise?*
- *Comment les informations sur l'état de la situation et sur les dispositions particulières en période de pandémie/de crise qui sont pertinentes pour le secteur du transport de marchandises devraient-elles être recueillies dans toute l'Europe ou, en d'autres termes, quelles informations devraient être collectées et diffusées par quelle institution?*
- *Quels aspects du transport de voyageurs devraient être coordonnés ou contrôlés à moyen ou à long terme dans l'ensemble de l'UE en cas de pandémie?*

La présidence prépare également des conclusions du Conseil sur ce sujet. Les travaux sur le projet de conclusions se poursuivront au sein du groupe, en vue de leur adoption rapide par le Conseil.

Tant le débat que les conclusions serviront à alimenter les futurs travaux de la Commission dans ce domaine.

La présidence établira un résumé du débat qui sera mis à la disposition du public sur le site web du Conseil.

[COVID-19: déplacements et transports \(informations générales\)](#)

[Déplacements et transports durant la pandémie de COVID-19 \(Commission européenne\)](#)

Divers:

Ciel unique européen

La Commission communiquera aux ministres des informations sur sa proposition modifiée de refonte du règlement sur le ciel unique européen (CUE 2 +) (doc. [10840/20](#)) et sur une proposition de règlement modifiant le règlement de base de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA) (doc. [10841/20](#)). La modification du règlement de l'AESA vise à confier à l'AESA le rôle d'organe d'évaluation des performances du ciel unique européen. La Commission a présenté ces propositions le 22 septembre 2020.

La Commission a lancé l'[initiative "ciel unique européen" \(CUE\)](#) en 1999 afin d'améliorer les performances de la gestion du trafic aérien et des services de navigation aérienne au moyen d'une meilleure intégration de l'espace aérien européen. Le deuxième paquet législatif relatif au ciel unique européen est entré en vigueur en 2009 et visait principalement à mettre en œuvre un modèle de régulation économique axé sur les performances.

La Commission a proposé en 2013 une mise à jour intermédiaire des règles du CUE, connue sous le nom de "ciel unique européen II+". Le Conseil a marqué son accord sur une orientation générale en décembre 2014, mais le dossier a été bloqué en raison de la question controversée de son application à l'aéroport de Gibraltar.

Depuis 2014, le contexte de l'aviation a évolué et il est généralement admis que la position du Conseil de 2014 ne constitue plus un bon point de départ pour les discussions avec le Parlement européen.

En décembre 2019, le Conseil "Transports" a tenu un débat d'orientation sur l'avenir du ciel unique européen afin de guider les travaux de la Commission dans ce domaine. La présidence a conclu le débat en invitant la Commission à réexaminer sa proposition législative sur le ciel unique européen II+ (CUE II+) et à fournir des informations détaillées pour justifier de nouvelles mesures et analyser leurs conséquences et avantages potentiels.

[Questions et réponses - Ciel unique européen: pour une gestion efficace et durable du trafic aérien \(Commission européenne\)](#)

[Une mobilité propre et durable pour une UE neutre pour le climat \(informations générales\)](#)